

La CCRY vous aide à **isoler** vos combles perdus.

Votre Communauté de Communes vous aide dans vos travaux de rénovation énergétique et vous propose un soutien à l'isolation de vos combles à hauteur de :

80 % du prix du m² **

** prix subventionné par la CCRY

**soit 4 € / m² restant à votre charge
après subvention de la CCRY**

ou

1 € *

* dispositif national, sous conditions d'éligibilité et sans avance de frais

EXEMPLE :

1. Si vous avez 100 m² de combles perdus
2. Vérifiez votre éligibilité sur le site www.pacte-energie-solidarite.fr/ccry
3. Le montant des travaux s'élève à 2000 € TTC **, somme que **vous** avancez.
4. La subvention de la CCRY s'élève à 80 % des travaux : après acquittement de la facture avant le 1^{er} novembre 2018, la CCRY vous reverse une subvention de 1600 € (80% de 2000 €)
5. Reste à charge = **400 € pour 100 m² de combles perdus**, soit 4 € / m².

** tarif préférentiel CERTINERGY

PLUS DE RENSEIGNEMENTS :

www.ccry.fr
02.35.56.14.14

ou contactez
votre commune



Un accompagnement complet pour des travaux de qualité



1

Je prends contact par téléphone ou par internet

www.ccry.fr
ou
www.pacte-energie-solidarite.fr/ccry



2

Pacte Énergie Solidarité me recontacte pour valider mon projet



3

Visite d'un technicien pour réaliser mon devis à 1€ ou 4€ du m² selon mon éligibilité



5

Réalisation du chantier



4

Signature du devis



6

Paiement des chantiers à 1 €



6^{bis}

Règlement de la facture totale et envoi du dossier de demande de subvention à la Communauté de Communes de la Région d'Yvetot pour les autres types de chantiers

Signataire du dispositif d'État



Les certificats
D'ÉCONOMIES
D'ÉNERGIE
Ministère de l'Environnement

RÉDUIRE VOS
DÉPENSES D'ÉNERGIE
avec le "Coup de pouce
économies d'énergie"

www.pacte-energie-solidarite.fr/ccry